



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 4 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le quatre juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Mezel, sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 27 mai 2015

Nombre de conseillers :

- \* En exercice : 23
- \* Présents : 21
- \* Votants : 23

Présents : Maurice DESCHAMPS – Serge GAYTON - Guy MAILLARD - Nathalie MONIO - Nicole NENOT (Chauriat) – Olivier BOULICAUD – Yamina KADDOUR - René LEMERLE - Gilles VOLDOIRE (Dallet) – Pascal BOITEL - Claude DELETANG – Roselyne MALHIÈRE - Monique POUMARAT - François RUDEL (Mezel) – Jean-Pierre BUCHE - Marie-Jo GRIFFON - Colette HENRION - Bernard LEON - Fabienne POUPENEY (Pérignat-ès-Allier) – Philippe DOMAS - Jean-Louis HOSTALIER (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Marie-Thérèse THEVENET (Dallet) - Jean DELAUGERRE (Mezel).

Procurations : Marie-Thérèse THEVENET à Olivier BOULICAUD - Jean DELAUGERRE à Marie-Jo GRIFFON

Roselyne MALHIÈRE est élue secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal du 9 avril 2015
2. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour l'ADUHME
3. Evaluation triennale du PLH et modification du PLH
4. ENSIL : demande de rétrocession de parcelles à l'EPF-Smaf et création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité
5. Point sur le contrat Auvergne+
6. Point sur le schéma de coopération intercommunale
7. Questions diverses

### **I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 avril 2015**

Le Président soumet le procès-verbal du 9 avril 2015 au vote du Conseil Communautaire. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **II - DESIGNATION DE DELEGUES POUR SIEGER A L'ADUHME**

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à l'adhésion de la Communauté de Communes à l'ADUHME, il convient de désigner un conseiller titulaire et un conseiller suppléant pour représenter notre EPCI dans les instances décisionnelles de l'association.

- \* Jean-Pierre BUCHE est candidat pour être conseiller titulaire.
- \* Claude DELETANG est candidat pour être conseiller suppléant.

Après délibération, le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, les candidatures ci-dessus.

### III - EVALUATION ET MODIFICATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Jean-Pierre BUCHE présente l'évaluation triennale du PLH qui a été précédemment envoyée à tous les conseillers communautaires. Il rappelle qu'il s'agit d'un document qui fixe des objectifs en terme d'habitat et qui définit des stratégies politiques.

En faisant le bilan, on se rend compte qu'il y a eu des réalisations mais qu'elles ne relèvent pas toujours de décisions communautaires, notamment pour ce qui est des logements locatifs sociaux qui sont des projets qui émanent d'abord des communes.

Dans le rapport, la première partie porte sur les réalisations liées au PLH et la deuxième propose une modification du PLH afin de le mettre en conformité avec le SCoT du Grand Clermont. Ce dernier ayant pour objectif majeur de limiter la consommation foncière.

Claude DELETANG : comment ont été définis les 700 m<sup>2</sup> par logement sur le périurbain ?

Jean-Pierre BUCHE : ce chiffre a fait l'objet de longues discussions pendant plusieurs mois au sein des commissions de travail du Grand Clermont. 130 m<sup>2</sup> est la surface allouée aux logements du pôle métropolitain et 530 m<sup>2</sup> dans les pôles de vie avec l'idée d'éviter l'étalement urbain.

Gilles VOLDOIRE : tout cela part aussi de l'idée d'accueillir 50 000 nouveaux habitants à l'horizon 2030 avec l'accueil des 25 -35 ans et la volonté d'offrir de nouveaux logements.

Jean-Pierre BUCHE : la loi Grenelle nous impose de consommer moins de surface, l'objectif affiché dans le SCoT est donc aussi de répondre à cette exigence.

François RUDEL : les petites parcelles correspondent aussi de plus en plus aux demandes des nouveaux habitants qui n'ont pas forcément envie de s'occuper d'un extérieur trop grand.

Maurice DESCHAMPS : connaît-on aujourd'hui la surface construite par commune ?

Jean-Pierre BUCHE : une approche a été faite dans l'étude ZPH sur le bâti total et la surface disponible restante par commune.

Serge GAYTON : pour accueillir les 50 000 habitants il est prévu, au SCoT, la construction de 45 000 nouveaux logements. Pourtant, avec les décès, du logement se libère bien régulièrement ?

Jean-Pierre BUCHE : ces 45 000 nouveaux logements ne sont pas que de la construction neuve mais peuvent aussi correspondre à des opérations de renouvellement urbain (démolition/reconstruction). Les besoins restent importants notamment en raison des décohabitations qui sont de plus en plus fréquentes.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire, décide :

- \* d'approuver le bilan triennal des actions du Programme Local de l'Habitat ci-joint à la présente délibération,
- \* d'autoriser le Président à communiquer pour avis au représentant de l'Etat et au Comité Régional de l'Habitat, ainsi qu'à l'ensemble des communes membres de Mur-ès-Allier, ce bilan à mi-parcours de la réalisation du Programme Local de l'Habitat.

Pascal BOITEL : au niveau du SCoT, auront-ils enfin compris qu'il fallait arrêter les extensions continues des zones commerciales ?

Jean-Pierre BUCHE : 13 pôles commerciaux sont identifiés sur le Grand Clermont. Malheureusement, depuis la modification, sous la présidence Sarkozy, des attributions de la CDAC (Commission Départementale de l'Artisanat et du Commerce), nous n'avons plus aucun moyen d'influer sur cette commission, excepté sur les aspects environnementaux.

Toutefois, la loi Pinel offre la possibilité de réintroduire dans les Scot un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) déterminant les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, du fait de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire et le développement durable : « *Le document d'aménagement artisanal et commercial localise les secteurs d'implantation périphérique ainsi que les centralités urbaines, qui peuvent inclure tout secteur, notamment centre-ville ou centre de quartier, caractérisé par un bâti dense présentant une diversité des fonctions urbaines, dans lesquels se posent des enjeux spécifiques du point de vue des objectifs mentionnés au deuxième alinéa. Il peut prévoir des conditions d'implantation des équipements commerciaux spécifiques aux secteurs ainsi identifiés* ».

Le Pays est donc en train de se doter d'un DAAC réalisé par le cabinet Bérénice.

Si l'on prend l'exemple du SUPER U à Pont-du-Château, son implantation aurait pu être contestée avec un DAAC. Maintenant, les PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) risquent de remettre en cause un certain nombre de zones préalablement identifiées comme la plaine de Sarliève.

Actuellement, l'équivalent d'un département tous les 10 ans est imperméabilisé par les nouvelles constructions commerciales.

#### **IV - ENSIL : DEMANDE DE RETROCESSION POUR LES PARCELLES ET CREATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

François RUDEL : la commission aménagement-environnement est en train de travailler sur deux actions principales au niveau de la mise en œuvre du plan de gestion sur l'ENSIL :

- ▲ **La plantation d'un (ou deux) verger(s)**. Une visite de terrain a eu lieu mardi dernier avec une ethnobotaniste qui pourrait être maître d'œuvre sur le projet. Nous envisageons également un temps de partenariat avec les écoles et les centres de loisirs (animations, plantations des arbres...).
- ▲ **Les inventaires de faune relatifs aux criquets et coléoptères**. Il est proposé que ceux-ci soient réalisés en partenariat avec l'Université de Clermont-Fd associée à celle de Tours. Un étudiant viendra en juillet et août et nous attendons une proposition pour un stage de master 2 pour 2016 pour aller un peu plus loin dans la démarche scientifique.  
Une réunion a eu lieu le 27 mai avec le futur stagiaire, l'enseignant entomologiste de Clermont-Fd et le Conseil départemental afin de caler les attendus de la mission, notamment en terme de communication des résultats qui devront être intégrés dans les bases de données du service environnement du Département.

Ces deux actions affichent une cohérence entre elles, notamment sur la biodiversité et nous avons évoqué le fait de pouvoir travailler avec des apiculteurs pour implanter des ruches.

Jean-Pierre BUCHE : la Régie de Territoire est toute à fait compétente pour proposer un devis pour la plantation des arbres.

François RUDEL : ce partenariat a été évoqué en réunion mardi soir.

#### **4.1 - Demande de rétrocession pour les parcelles de Mezel et Dallet**

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de l'ENSIL, une enveloppe est allouée pour les acquisitions foncières. Mur-ès-Allier bénéficie de 40 % de subvention du Département et 40 % de la Région après rétrocession de l'ensemble de ces parcelles actuellement achetées par l'Epf-smaf.

Il est donc proposé de demander la rétrocession de tout ce qui a été acheté en 2013 et 2014.

**L'établissement public a acquis, pour le compte des communes de Dallet et Mezel, qui acceptent la rétrocession à la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier** dans le cadre de sa compétence Aménagement de l'espace, les immeubles cadastrés ZD 454-456-474-511 sur Dallet et AC 3-6-14-23-42-131-190-204-210-222, AD 38-59-80-103-108-122-125-152-173-180, AE 3-5-21-48-51-103-112-118-130-404 sur Mezel dans le cadre de l'Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale du puy de Mur.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil Communautaire, de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte administratif.

Le prix de cession hors TVA s'élève à **14 693.10 €**. Sur ce montant, s'ajoute une TVA sur marge de **369.58 €**, soit un prix de cession toutes taxes comprises de **15 062.68 €**, auquel s'ajoutent des frais d'actualisation pour **868.76 €** dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2015, date limite de paiement d'un total de **15 931.44 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- \* accepte le rachat par acte administratif des immeubles cadastrés ZD 454-456-474-511 sur Dallet et AC 3-6-14-23-42-131-190-204-210-222, AD 38-59-80-103-108-122-125-152-173-180, AE 3-5-21-48-51-103-112-118-130-404 sur Mezel,
- \* accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- \* autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure,
- \* désigne Monsieur François RUDEL, vice-président, comme signataire de l'acte

#### 4.2 - Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

François RUDEL : afin de réaliser les inventaires de criquets et coléoptères, il est proposé d'avoir recours à un stagiaire du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, mission qui sera faite dans le cadre d'une convention de stage avec l'université. Le stagiaire pressenti est libre à compter du 15 juin et pourrait commencer son travail, d'ores et déjà de pose de pièges et autres mais ne peut pas avoir de convention de stage. Il est donc proposé de créer un poste pour répondre à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 15 au 30 juin 2015, ce qui lui permettrait d'avancer sur la mission et surtout, d'être pris en charge sur ces 15 jours où il a prévu de venir sur le site.

Les inventaires avaient été estimés à 9 000 € au plan de gestion et finalement sont proposés à 2 430 € HT (indemnités de stage comprises) par l'université, financée à 40 % par le Conseil départemental. Les dépenses pour cette mission seraient les suivantes :

		Département 40 %	Sous-total	Participation 50 %Vertaizon	Coût pour Mur
Mission stagiaire (convention avec l'Université)	2 430 € (facture)	972 €	1 458	729 €	729 €
Mission CDD	1 250 € (salaire chargé)	0 €	1 250 €	625 €	625 €
<b>TOTAL</b>					<b>1 354 €</b>
Si prestataire extérieur	9 000 € (estimation)	3 600 €	5 400 €	2 700 €	2 700 €

Coût pour Mur-ès-Allier : 1 354 € contre 2 700 € estimés au plan de gestion par l'intermédiaire d'un prestataire extérieur.

Au regard de ce qui vient d'être présenté, Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- La **création** d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'un besoin occasionnel pour effectuer des inventaires de faune sur le puy de Mur.

Les candidats devront justifier d'un Master 1 en biologie intégrative.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 340.

## Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✱ **DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.  
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sera inscrit au budget, chapitre 012 article 64131.
- ✱ **ADOPTE** à l'unanimité des membres présents la proposition ci-dessus de création d'un poste de non titulaire pour répondre à un besoin occasionnel d'activité au sein de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier.

### V – POINT SUR LE CONTRAT AUVERGNE +

Gilles VOLDOIRE : le contrat Auvergne + de la Communauté de Communes a été adressé à la Région et les actions suivantes ont été retenues :

**Montant de l'enveloppe allouée à Mur-ès-Allier par la Région : 319 472 €**

Opération	Maîtrise Ouvrage	Coût HT	Financement Région		
			Taux	Montant	FRADDT
Open Data	MEA	5 000 €	-	-	-
Tableaux numériques	MEA	150 000 €	20 %	30 000 €	Pays
Diagnostic de performance énergétique	MEA	70 000 €	30 %	21 000 €	EPCI
ZPH : ingénierie d'accompagnement	MEA	50 000 €	30 %	15 000 €	EPCI
<b>Sous-total</b>		<b>275 000 €</b>		<b>36 000 €* </b>	<b>Reste 283 472€*</b>
5 logements sociaux Presbytère - Chauriat	Auvergne Habitat	730 000 €	17,65 %	128 850 €**	EPCI
3 pavillons sociaux Plantades - Chauriat	Auvergne Habitat	502 286 €	15,39 %	77 310 €**	EPCI
3 logements à St-Bonnet	Bailleur	A préciser		77 310 €**	EPCI
<b>TOTAL FRADDT EPCI INSCRIT AU CONTRAT</b>				<b>3190 €</b>	

\*319 472 – 36 000 = 283 472 €

\*\*283 472 €/11 logements prévus =25 770 €/logement

Gilles VOLDOIRE : ni la fusion des régions, ni les modifications de périmètre ne remettront en cause les contrats tels qu'ils seront signés pour une période de trois ans.

Stéphanie VERGNIAUD : contrairement aux contrats des deux précédentes générations, aucun avenant ne sera possible excepté pour des actions qui porteront sur du numérique.

Claude DELETANG : à quel moment pourra-t-on commencer ces actions ?

Stéphanie VERGNIAUD : tous les contrats de l'ensemble des territoires de la Région Auvergne seront validés en commission permanente du 9 juillet 2015. René SOUCHON devra les signer à compter du 10. Nous pourrons commencer à travailler dessus dès septembre.

Claude DELETANG : à quelle date les écoles pourront-elles être équipées ?

Stéphanie VERGNIAUD : la date actuellement fixée, notamment avec les inspecteurs de l'Académie que nous avons rencontrés avec Sophie, est celle de septembre 2016. Préalablement, des réunions doivent être faites avec tous les enseignants et l'inspection. Ensuite, il y aura la rédaction du cahier des charges, la consultation des prestataires, les installations et la formation dispensée par l'inspection. A cela s'ajoutera une prise de compétence par Mur-ès-Allier qui pourra s'enclencher dès la rentrée.

## VI - POINT SUR LE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Gilles VOLDOIRE : une première réunion de la CDCI a eu lieu le 11 mai dernier au cours de laquelle le Préfet a présenté un premier projet de fusion des intercommunalités.

Deux autres réunions sont prévues le :

- \* 3 juillet pour aborder les différents syndicats intercommunaux
- \* Une début septembre.

Le préfet a ensuite laissé la parole à Olivier BIANCHI qui a dit qu'il souhaitait d'abord passer en communauté urbaine avant tout élargissement. Ceci pourrait être une étape avant la création d'une métropole.

Le texte est actuellement en discussion au Sénat avant de repasser devant l'Assemblée Nationale. Deux questions majeures sont en débat :

- \* L'élection des conseillers communautaires au suffrage universel
- \* Le seuil de 20 000 habitants pour les intercommunalités avec des aménagements selon les départements, en fonction de la densité de population.

Les conseils municipaux et communautaires auront à se prononcer à compter de septembre 2015 pour une validation du schéma en décembre ou janvier/février 2016.

Philippe DOMAS : il y a beaucoup d'interventions des présidents des associations d'élus pour dire que cette réforme ne convient pas.

René LEMERLE : on peut s'interroger sur le devenir de nos communes et moi je suis très inquiet sur le devenir financier de ma commune. Après la fusion, est-ce que la commune percevra les 80 000 € que l'EPCI reverse au titre de la taxe professionnelle ? On va vers un scénario catastrophe qui, s'il avait été présenté par un gouvernement de droite aurait fait réagir tous les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 h 15